

Accès aux emplois et aux équipements

La mosaïque des territoires midi-pyrénéens

Les zones d'emploi et les bassins de vie constituent deux catégories de territoires vécus par les habitants dans leur vie quotidienne. Une **zone d'emploi** est un territoire organisé autour d'un pôle d'emplois principal et où la majorité des actifs en emploi résident et travaillent à la fois. Dans les zones d'emploi de Midi-Pyrénées, cette part d'actifs « stables » varie entre 80 et 94 %. Un **bassin de vie** est un territoire organisé autour d'un pôle d'équipements où les habitants ont accès à la plupart des équipements et services les plus courants. L'approche croisée des zones d'emploi avec les bassins de vie permet d'appréhender l'organisation des territoires en fonction de l'accès des habitants aux emplois et aux équipements.

Les territoires de Midi-Pyrénées s'articulent autour de 16 zones d'emploi et de 127 bassins de vie, dont certains sont à cheval sur deux régions. Ainsi, les deux zones d'emploi de Mont-de-Marsan (Aquitaine) et de Brive (Limousin) débordent largement sur les départements du Gers ou du Lot, tandis que la zone d'emploi de Toulouse englobe de nombreuses communes de l'Aude (Languedoc-Roussillon).

16 zones d'emploi

• Aux structures bien différentes

Les flux d'actifs se déplaçant chaque jour entre leur domicile et leur lieu de travail dessinent une organisation territoriale, liée en grande partie à l'armature urbaine, bien différente d'une zone d'emploi à l'autre.

Parmi les 16 zones d'emploi qui couvrent Midi-Pyrénées, cinq sont **structurées de manière simple** autour de quelques bassins de vie. Elles comptent de 32 000 à 60 000 habitants et de 11 000 à 22 000 emplois chacune. En termes de population et d'emploi, ce sont de loin les cinq plus petites zones d'emploi de la région. Quatre d'entre elles, Saint-Girons, Villefranche-de-Rouergue, Figeac et Millau sont composées de seulement deux bassins de vie principaux. Celle de Millau présente la particularité de s'articuler autour de deux pôles à la fois d'équipements et d'emploi formés par les agglomérations de Millau et de Saint-Affrique, tandis que les autres sont centrées sur un seul pôle principal. La zone d'emploi de Saint-Gaudens est composée de quatre bassins de vie, celui de Bagnères-de-Luchon étant sous la double influence de ceux de Montréjeau et Saint-Gaudens.

Dans cinq autres zones d'emploi, celles de Cahors, Auch, Castres-Mazamet, Albi, et Rodez, l'organisa-

Zones d'emploi et bassins de vie, territoires vécus

Deux principes fondamentaux figurent parmi les objectifs des politiques d'aménagement du territoire : le développement de la compétitivité et la préservation de la cohésion territoriale, s'inscrivant tous les deux dans une perspective de développement durable. Les conditions d'accès à l'activité d'une part, aux équipements et aux services d'autre part, contribuent à décrire le cadre de vie des habitants et constituent un enjeu en termes de politiques publiques d'aménagement.

Lieu de résidence et lieu de travail étant liés, les déplacements domicile-travail contribuent fortement à structurer un territoire : il était donc naturel de prendre la **zone d'emploi** (définition 2010, cf Glossaire) comme porte d'entrée d'une analyse des territoires. L'accès aux équipements et services déterminant par ailleurs la façon de vivre des habitants, les **bassins de vie** (définition 2012, cf Glossaire) constituent la brique élémentaire choisie ici pour parfaire ce travail descriptif.

L'objet de cette étude est donc de décrire l'organisation des 16 zones d'emploi et des 127 bassins de vie couvrant le territoire de Midi-Pyrénées. Pour chaque zone d'emploi, sont ainsi décrits les déplacements domicile-travail entre les bassins de vie, la localisation et l'accès aux équipements, la cartographie des communautés de communes, le profil économique succinct, etc. L'articulation de ces différents territoires et de leurs pôles d'emplois et pôles d'équipements permet de disposer d'une photographie jamais réalisée jusque-là de la région Midi-Pyrénées et de décrire les différences et les similitudes qui les caractérisent.

tion territoriale repose sur un **fonctionnement très polarisé**, de type quasi monocentrique autour d'un grand pôle d'emploi. Dans celle de Castres-Mazamet, la polarisation est centrée sur le bipôle formé par les deux agglomérations de Castres et

de Mazamet, à l'exception du bassin de vie de Lacaune, plus autonome. Dans certaines zones, l'organisation s'appuie aussi sur des pôles secondaires qui prennent le relais aussi bien pour l'emploi que pour les services : c'est le cas des unités urbaines de Prayssac dans la zone d'emploi de Cahors, de Decazeville et Entraygues-sur-Truyère dans celle de Rodez. Cependant, dans ces deux zones d'emploi, l'influence des deux principales agglomérations et de leurs pôles secondaires ne s'étend pas sur tout le territoire. Ainsi, des flux d'actifs non négligeables s'effectuent entre le bassin de vie de Gourdon (zone d'emploi de Cahors) et des zones d'emploi voisines, tout comme entre le bassin de vie de Decazeville (zone d'emploi de Rodez) et la zone d'emploi voisine de Figeac. La zone d'emploi d'Auch se caractérise par la relative autonomie du bassin de vie de Condom, se rapprochant d'une organisation territoriale de type multipolarisé.

Dans les six autres zones d'emploi, celles de Foix-Pamiers, Mont-de-Marsan, Brive, Montauban, Tarbes-Lourdes et Toulouse, **l'organisation territoriale**, s'articulant selon des systèmes hiérarchisés de polarisation, **est plus complexe** en raison notamment de spécificités propres à chacune des zones. Dans celle de Foix-Pamiers, la polarisation est centrée sur le bipôle formé par les agglomérations de Foix et Pamiers, représentant le sommet du système et qui exerce son influence sur les autres bassins de vie, dont certains dépendent aussi d'autres pôles. La zone d'emploi de Brive se caractérise par la présence de deux sous-systèmes rattachés à la forte polarité exercée par l'agglomération de Brive : l'un localisé au nord de la zone, en Corrèze, l'autre au sud, qui repose sur les bassins de vie du nord du Lot (Souillac, Vayrac, Gramat, Saint-Céré, Biars-sur-Cère), mais aussi sur un bassin de vie de Corrèze (Beaulieu-sur-Dordogne). La zone d'emploi de Montauban est très polarisée autour de l'agglomération montalbanaise, avec également la présence de deux sous-systèmes : à l'ouest avec les bassins de vie de Castelsarrasin-Moissac, de Valence et de Beaumont-de-Lomagne, à l'est avec ceux de Caussade, de Saint-Antonin-Noble-Val et de Nègrepelisse. La zone d'emploi de Tarbes-Lourdes se caractérise quant à elle par la domination de l'agglomération tarbaise, dont dépendent directement 6 des 11 bassins de vie de cette zone, et par l'existence d'un système organisé en quatre niveaux hiérarchiques : le bassin de vie de Luz-Saint-Sauveur dépend de celui d'Argelès-Gazost, qui dépend lui-même de celui de Lourdes, ce dernier étant sous l'influence de celui de Tarbes. Enfin la zone d'emploi de Toulouse se démarque des autres par son importance et l'influence prépondérante de l'agglomération toulousaine. S'étendant sur près de 9 000 km², c'est l'une des zones d'emploi les plus vastes du pays et la quatrième par la population et le nombre d'emplois. Elle concentre à

elle seule 45 % de la population et des emplois de l'ensemble des 16 zones d'emploi, y compris les parties extérieures à la région des zones d'emploi de Mont-de-Marsan et de Brive. Cette zone d'emploi compte 38 bassins de vie, dont 5 organisés autour d'un pôle d'équipements supérieur, et plus de 80 pôles de proximité.

• Plus ou moins dépendantes

Les flux de déplacement entre zones d'emploi sont plus ou moins importants. Ils dépendent principalement de la proximité entre les principaux pôles d'emploi et de la superficie de la zone. Les 16 zones d'emploi de la région, peuvent être regroupées dans trois groupes :

- un groupe de 4 zones d'emploi très autonomes dans lequel la majorité des actifs réside et travaille dans la zone (plus de 90 %) : Toulouse Rodez, Millau et Tarbes Lourdes ;
- un groupe de 8 zones d'emploi un peu moins autonomes pour lequel cette part évolue entre 85 et 90 % : Foix-Pamiers, Albi, Castres-Mazamet, Montauban, Cahors, Auch, Brive et Mont-de-Marsan ;
- un groupe formé des 4 zones d'emploi les plus dépendantes de l'extérieur : Saint-Girons (81 %), Saint-Gaudens (82 %) Figeac (84 %) et Villefranche-de-Rouergue (84 %)

• Aux dominantes économiques très marquées

Du point de vue des spécialisations économiques, le secteur tertiaire est très présent dans l'ensemble des zones d'emploi de Midi-Pyrénées, plus de 70 % en moyenne, avec toutefois une forte présence dans celles de Toulouse, Tarbes-Lourdes, Saint-Gaudens et Albi. Le secteur de l'industrie est le plus développé dans la zone d'emploi de Figeac, suivie de celles de Castres-Mazamet et de Brive ; les moins industrielles étant celles de Cahors et de Saint-Gaudens. La zone d'emploi de Foix-Pamiers se distingue par le maintien de son secteur industriel, en repli partout ailleurs. Le secteur agricole, en déclin dans la majorité des zones d'emploi, reste très présent dans celle d'Auch qui, avec 12,5 % d'emplois dans ce secteur, est la plus agricole de Midi-Pyrénées.

• Accès aux équipements : trois types de territoires

À partir de deux indicateurs d'accessibilité aux équipements et services de la gamme intermédiaire (31 équipements parmi les plus courants), les 16 zones d'emploi peuvent être réparties en trois groupes. Les indicateurs retenus sont la présence ou non d'un équipement dans la commune de résidence, et la part de la population très éloignée d'un équipement. Dans les zones d'emploi de la région (hors celle de Toulouse), 46 % de la population, en moyenne, bénéficient d'un équipement de la gamme intermédiaire dans sa commune de résidence et près de 10 %

de la population en est à plus de 15 minutes. Les groupes ainsi formés permettent de classer les zones selon la facilité d'accès aux équipements et services, sachant qu'au sein d'une zone d'emploi les écarts peuvent être importants d'un bassin de vie à l'autre.

• Un accès aux équipements et aux services plus difficile dans cinq zones d'emploi

Cinq zones d'emploi, celles de Saint-Girons, de Villefranche-de-Rouergue, de Figeac, les plus petites de la région, ainsi que celles de Cahors et de Rodez, cumulent deux handicaps : une part plus faible de la population équipée sur place et davantage d'habitants très éloignés des équipements. Dans les zones de Cahors et de Rodez, comme en ce qui concerne l'emploi, l'influence des deux principales agglomérations et de leurs pôles secondaires ne s'étend pas sur tout le territoire et de nombreux habitants n'ont pas accès très facilement aux équipements et services. Plus vastes, elles sont composées de 5 bassins de vie pour Cahors, de 17 pour Rodez. Dans la zone d'emploi de Rodez, l'accessibilité est particulièrement difficile dans les bassins de vie au relief escarpé d'Espalion, de Réquista, de Pont-de-Salars, de Mur-de-Barrez, de Laguiole et d'Enraygues-sur-Truyère. Dans ces bassins, les temps d'accès pour certains habitants sont parmi les plus longs de toute la région : un quart des habitants vivent en moyenne à plus de 35 minutes d'un équipement de la gamme supérieure, contre moins de 20 minutes en moyenne dans les 15 zones d'emploi de la région (hors celle de Toulouse) et 15 minutes pour l'ensemble des régions de province. Au final, seuls les habitants des bassins de vie de Rodez et de Cahors sont privilégiés par une bonne accessibilité à l'ensemble des équipements et services.

• Une accessibilité proche de la moyenne régionale

Un deuxième groupe est constitué de sept zones d'emploi où l'accessibilité aux équipements est proche de la moyenne régionale. Ce constat est particulièrement vrai dans les trois zones d'emploi de Foix-Pamiers, Brive-la-Gaillarde (y compris sa partie limousine) et Tarbes-Lourdes. Dans trois autres zones, Auch, Saint-Gaudens et Mont-de-Marsan dans son ensemble (y compris sa partie aquitaine), la proportion des habitants très éloignés des équipements est légèrement supérieure à la moyenne régionale (hors zone d'emploi de Toulouse) et une part de la population un peu plus faible que la moyenne bénéficie de la présence d'équipements sur place. Dans la zone d'emploi de Millau, la proportion des habitants très éloignés est encore plus importante, mais à l'inverse des trois zones précédentes, une part plus importante d'entre eux disposent d'un équi-

pement sur place. La population est en effet plus concentrée qu'ailleurs dans les deux seules villes de la zone (Millau et Saint-Affrique).

Cette accessibilité dans la moyenne régionale (hors zone d'emploi de Toulouse) est cependant à nuancer dans 5 des 55 bassins de vie de ce groupe. Dans les bassins de vie montagneux d'Ax-les-Thermes (zone d'emploi de Foix-Pamiers), d'Arreau et de Luz-Saint-Sauveur (Tarbes-Lourdes), un quart des habitants vivent à plus de 40 minutes d'un équipement de la gamme supérieure. Dans celui de Bagnères-de-Luchon (zone d'emploi de Saint-Gaudens), un quart des habitants vivent à plus de 35 minutes d'un équipement de la gamme supérieure. Dans le bassin de vie de Saint-Affrique (zone d'emploi de Millau), un quart des habitants vivent à plus de 17 minutes d'un équipement de la gamme intermédiaire cette fois, contre 9 minutes dans les 15 zones d'emploi de la région (hors Toulouse).

• Très bonne accessibilité dans quatre zones

Les zones d'emploi de Toulouse, de Castres-Mazamet, d'Albi et de Montauban se caractérisent à la fois par une part de la population bénéficiant des équipements sur place plus forte que dans les autres zones d'emploi de la région et par un nombre d'habitants très éloignés des équipements plus faible qu'ailleurs. Il y a deux explications à cela : d'une part la concentration de la population dans des villes importantes, d'autre part la présence de plusieurs pôles d'équipements supérieurs et de nombreux pôles d'équipements intermédiaires dans chacune des quatre zones.

Dans les zones d'emploi de Castres-Mazamet, d'Albi et de Montauban, comme dans l'ensemble des régions de province, les trois quarts des habitants vivent à moins de 16 minutes d'un équipement de la gamme supérieure. Cependant, parmi les 21 bassins de l'ensemble de ces trois zones, l'accessibilité est plus difficile dans trois d'entre eux : Alban (zone d'emploi d'Albi), Lacaune et Brassac (Castres-Mazamet).

Dans la zone d'emploi de Toulouse, l'accessibilité est sans commune mesure avec celles des autres zones d'emploi de la région : les accès aux équipements sont plus courts, aussi bien pour les équipements de la gamme intermédiaire que pour ceux de la gamme supérieure. Ce constat reste valable pour les habitants les plus éloignés des équipements et services pour qui les temps d'accès restent courts. Cependant, l'accessibilité aux équipements et services est moins bonne dans deux bassins de vie un peu excentrés de la grande zone d'emploi de Toulouse, ceux de L'Isle-en-Dodon et de Boulogne-sur-Gesse, tous deux dans le Comminges.